

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2024

Par suite d'une convocation en date du 17 septembre 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 23 septembre 2024 à la salle communale de Loisey à 18h30, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune. La convocation a été affichée le 17 septembre 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV de la séance précédente
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe
- Modification de la durée de travail d'un agent périscolaire
- Dissolution CCAS de Loisey
- Convention Chambre agriculture, travaux bassins versants
- Rapport annuel sur le prix et qualité de service de l'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et qualité de service de l'assainissement non collectif.
- Divers

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Aurélien BUSSEZ
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- M. Nicolas BERTRAND

Membre absents excusés ayant donné mandat de vote :

- M. Arnaud FRANCOIS donne pouvoir à Hubert LORRAIN
- M. Arnaud JEUKENS donne pouvoir à Aurélien BUSSEZ
- Mme Marie-Odile CHAVRELLE donne pour voir à Serge NICOLAS

Le conseil municipal a désigné M. Samuel RAULOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le Procès-verbal du 29 juillet 2024 est approuvé

1) Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe.

Le Maire présente la nécessité de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe afin de compenser le départ progressif à la retraite de l'ATSEM, à compter du 1er octobre 2024. Ce poste, à temps non complet (9/35e), doit permettre d'assurer la continuité du service de garderie périscolaire. Il précise qu'après publication de l'annonce sur Panneau Pocket et sur le site spécialisé de la fonction publique, huit candidatures avaient été reçues et que les entretiens allaient être programmés. Le Maire explique que les candidats ne répondant pas aux attentes n'ont pas été retenus pour les entretiens.

Nicolas Bertrand intervient pour soulever une question d'ordre plus général. Il estime qu'il serait préférable de favoriser un recrutement local et qu'il serait plus cohérent d'embaucher une personne de Loisey plutôt qu'une personne venant d'une autre commune. Il ajoute également qu'il serait souhaitable de privilégier une personne ayant véritablement besoin de ce poste.

Le Maire rappelle que le critère principal serait la compétence et la capacité à répondre aux besoins des enfants, conformément aux attentes définies dans la fiche de poste. Il ajoute qu'il prendra sa décision en toute conscience, en choisissant la personne la mieux qualifiée pour le poste.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité la création du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.

2) Modification de la durée de travail d'un agent périscolaire

Le Maire aborde le point concernant la modification du contrat de l'agent périscolaire, actuellement employée à 18 heures par semaine. Il propose d'augmenter son contrat à 20 heures par semaine, afin qu'elle puisse prendre en charge l'accueil des enfants le matin ainsi que la fin de la garderie en soirée, tâches auparavant effectuées par l'ATSEM, qui prendra sa retraite progressive.

Le Maire précise que cette augmentation du temps de travail permettrait d'assurer une continuité dans le service périscolaire, étant donné l'expérience et la connaissance des procédures de l'agent.

Les membres du conseil n'ont pas émis de réserves sur cette proposition.

Le Maire ajoute qu'avec la retraite progressive de l'ATSEM, l'embauche d'un nouvel agent et la modification du temps de travail de l'agent en fonction représentera une économie mensuelle d'environ 792,64 euros pour la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité la modification du contrat de l'agent périscolaire, passant de 18 heures à 20 heures par semaine.

3) Dissolution du CCAS de Loisey

Le Maire présente au conseil la nécessité de se prononcer sur la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Loisey. Il rappelle que, selon la loi, le CCAS est obligatoire dans les communes de 1 500 habitants ou plus, mais facultatif dans celles de moins de 1 500 habitants, comme Loisey. Le Maire explique que, depuis la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 17 août 2015, la commune pouvait transférer les compétences du CCAS à un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), déjà en place au niveau de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Le Maire précise que le CCAS de Loisey est toujours actif pour l'INSEE, bien qu'il n'y ait plus d'activité réelle depuis plusieurs années. La dissolution permettrait de simplifier la gestion administrative et de transférer directement les compétences au CIAS, qui gère déjà les dossiers sociaux et les demandes de RSA.

Lors de la discussion, Nicolas Bertrand exprime des doutes, indiquant qu'il ne comprenait pas pleinement les implications de cette dissolution. Le Maire rappelle brièvement que le rôle du CCAS, tout en soulignant que la Communauté d'Agglomération remplissait déjà ces missions pour Loisey. Nicolas Bertrand décide finalement de s'abstenir lors du vote.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont approuvé la dissolution du CCAS à la majorité, avec 7 voix pour et une abstention.

4) Convention avec la Chambre d'Agriculture - Travaux des bassins versants

Le Maire présente au conseil la convention proposée par la Chambre d'Agriculture concernant les travaux de gestion des bassins versants. Il commence par rappeler la genèse de cette convention : la commune avait été sollicitée par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour rédiger une convention avec la Chambre d'Agriculture afin de définir et mettre en place des aménagements hydrauliques dans le but de prévenir les ruissellements et les coulées de boue.

Le Maire précise que cette convention avait été expliquée par M. GUHUR, conseiller de la Chambre d'Agriculture, lors d'une réunion en présence des élus. La Chambre d'Agriculture a proposé d'accompagner la commune en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ces aménagements.

Le Maire demande ensuite, si les membres du conseil avaient bien pris connaissance des derniers éléments transmis par la Chambre d'Agriculture. Aurélien Bussez confirme que toutes les remarques formulées par le conseil avaient bien été intégrées, notamment celles concernant les conventions à passer avec les agriculteurs et les engagements de chacun. Il précise également que la commune serait responsable de l'entretien des haies, avec un engagement d'intervention trois fois sur dix ans.

Nicolas Bertrand demande ensuite des précisions sur les aspects administratifs de la convention, notamment en ce qui concerne les coûts des travaux et leur répartition. Aurélien Bussez explique que, bien que la Chambre d'Agriculture ait fourni un bilan prévisionnel, tous les détails concernant les travaux n'étaient pas encore complètement définis. Il précise toutefois que la rémunération de la Chambre d'Agriculture serait couverte par le versement des subventions pour la phase d'étude, avant le lancement des travaux.

Il a été précisé que la commune et la Communauté d'Agglomération procéderaient à des marchés distincts pour ces travaux, chaque entité gérant ses propres engagements. Samuel Raulot ajoute que l'assistant à maîtrise d'ouvrage, rémunéré par les deux entités, serait responsable de la gestion des marchés, tout en soulignant que la commune garderait le pouvoir de décision final sur le choix des entreprises qui interviendraient.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité la signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture.

5) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire présente ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, transmis par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Il a précisé qu'il ne procéderait pas à une lecture exhaustive du rapport, mais a souhaité mettre en avant quelques points.

Le Maire rappelle que 301 personnes sont desservies par les sources de la commune, et que le nombre d'abonnés avait légèrement diminué, passant de 147 à 146 au cours de l'année écoulée. Il signale également que le volume d'eau produit par la source des Canaux était de 30 589 m³ en 2022, contre 23 568 m³ en 2023, marquant ainsi une baisse notable de la production.

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des questions ou des remarques sur le rapport. Aucune intervention n'est formulée par les conseillers présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

6) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Le Maire aborde ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Il rappelle que ce rapport, similaire à celui sur l'eau potable, a été transmis par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Lors de la discussion, Hubert Lorrain demande combien de communes au sein de l'agglomération ne bénéficiaient pas d'un service d'assainissement collectif. Le Maire répond que six communes sont concernées. Il précise ensuite que Loisey comptait une population de 303 habitants et que 142 installations d'assainissement non collectif avaient été recensées, ce qui correspond au nombre de raccordements et d'immeubles dans la commune.

Le Maire propose ensuite de passer au vote pour l'approbation du rapport, après avoir rappelé qu'il n'y avait pas de remarques supplémentaires à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

DIVERS

○ Réunion publique sur l'aménagement d'un terrain familial

Le Maire informe le conseil qu'une réunion publique, organisée par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, se tiendra le 30 octobre 2024 à 18h00. L'ordre du jour de cette réunion inclut trois points principaux :

- la présentation du cadre réglementaire concernant l'accueil des gens du voyage,*
- la présentation du projet de terrain familial à Loisey,*
- la présentation de la famille qui occupera ce terrain.*

Cette réunion, menée par la communauté d'agglomération, est une opportunité pour les habitants d'exprimer leurs doutes ou leurs inquiétudes de manière ouverte et officielle. C'est également l'occasion pour les riverains, qui se sont montrés réticents à partager leur avis de manière frontale, de venir discuter du projet directement avec les responsables.

Le Maire ajoute que la commune invitera plusieurs partenaires à participer à cette réunion, dont des représentants de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETSPP), ainsi que du Département de la Meuse.

○ Demande de subvention exceptionnelle à l'État

Le Maire évoque la nouvelle demande de subvention exceptionnelle que la commune a adressée à l'État. Il rappelle que l'an passé, malgré un budget extrêmement contraint et une situation difficile, la demande avait été rejetée au motif que la commune avait réussi à maintenir un budget équilibré.

Cependant, la préfecture, consciente de nos difficultés a encouragé la commune à renouveler sa demande cette année.

Le Maire a détaillé les éléments inclus dans cette nouvelle demande de subvention. Il a précisé que la commune avait dû faire face à plusieurs défis financiers, tout en mettant en œuvre des mesures pour rester dans une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Parmi les principales actions, il a mentionné l'augmentation de la taxe foncière, qui, bien qu'impopulaire, avait été nécessaire pour générer des recettes supplémentaires.

Il a également rappelé que les tarifs des services périscolaires tels que la cantine et la garderie avaient été revus à la hausse, et que la réduction des amplitudes horaires des agents communaux avait contribué à la baisse des dépenses de fonctionnement.

Le Maire a insisté sur le fait que, malgré ces efforts, la commune avait dû supporter des dépenses imprévues et significatives, comme l'installation des poteaux incendie, pour laquelle aucune subvention n'avait été obtenue.

Enfin, le Maire a également rappelé que c'est la commune de Loisey qui supporte la totalité des frais pour les activités périscolaires de l'école (après déduction de la participation des parents). Une proposition à Culey et Salmagne d'augmenter un peu plus les frais de fonctionnement de l'école leur a été faite mais ils ont tous deux refusés.

Ces dépenses ont pesé lourdement sur les finances locales, aggravant la tension budgétaire.

Il a aussi expliqué que la commune avait choisi de ne pas embaucher de nouvel employé communal après le départ à la retraite d'un agent, faute de moyens financiers.

C'est dans ce contexte que la commune a soumis une nouvelle demande de subvention, espérant obtenir un soutien financier de l'État pour éviter un déséquilibre budgétaire à l'avenir.

Nicolas Bertrand intervient en mentionnant que chaque année, il semblait que des ajustements étaient nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire, parfois de manière incertaine. Il a suggéré que, peut-être, il serait plus judicieux de réduire ces efforts et de laisser la commune basculer dans la catégorie des communes subventionnables, celles qui ne parviennent pas à équilibrer leur budget et reçoivent ainsi un soutien financier de l'État.

En réponse, le Maire rappelle que le budget est travaillé avec sérieux et transparence chaque année, en collaboration avec les adjoints et la secrétaire de mairie, sur plusieurs jours. Chaque exercice est élaboré avec soin, et les prévisions budgétaires incluent naturellement des perspectives, comme il est nécessaire de le faire dans tout budget.

Aurélien Bussez ajoute qu'un budget voté en déséquilibre entraînerait des conséquences graves pour la commune. Il rappelle que dans un tel cas, la gestion financière ne serait plus entre les mains du conseil municipal, mais confiée à des autorités extérieures, ce qui signifierait la perte de contrôle sur les décisions fiscales et budgétaires. De plus, cette perte d'autonomie pourrait également limiter les capacités de la commune à prendre des décisions adaptées à ses besoins locaux.

Samuel Raulot complète ces propos en indiquant que, dans une telle situation, la commune subirait non seulement une augmentation des impôts, mais verrait également la fermeture des derniers services publics encore en place, comme l'école, la poste et le secrétariat de mairie. Il rappelle également que la gestion actuelle, à la fois scrupuleuse et transparente, ne peut être remise en cause, malgré l'état des finances trouvé à leur arrivée, qui, bien que présenté de manière positive, était en réalité critique.

Aurélien Bussez poursuit en soulignant que les bilans financiers des précédentes années, avec des résultats modestes mais positifs, sont la preuve du travail rigoureux réalisé par l'équipe municipale.

Enfin, Nicolas Bertrand précise qu'il souhaite mettre en lumière cet effort constant déployé pour maintenir l'équilibre budgétaire, tout en soulignant le paradoxe selon lequel ces efforts semblent priver la commune d'une aide, car celle-ci n'est pas dans le rouge.

Le Maire conclut en expliquant que la demande de subvention exceptionnelle est essentielle pour soutenir la commune car le risque demeure pour le budget en cours et à venir.

- **Information effectif école**

Le Maire aborde ensuite la question des effectifs de l'école communale, précisant que l'établissement compte actuellement 47 élèves inscrits. Il note que ce chiffre reste faible malgré le retour récent d'un élève qui avait initialement quitté l'établissement.

En revanche les effectifs pour la rentrée prochaine seraient en augmentation (52 espérés).

Le Maire informe également le conseil qu'il a reçu la visite de la nouvelle inspectrice d'académie. Lors de cette rencontre, l'inspectrice a exprimé sa compréhension de la situation de l'école et a reconnu que, bien que les effectifs soient faibles, la commune disposait d'un "bel outil" en termes d'infrastructures scolaires.

Le Maire ajoute que cette visite s'est déroulée dans un climat positif.

- **Entretien du village**

Le Maire rappelle qu'une session d'entretien du village est prévue pour le samedi 28 octobre 2024 à 8h30, sous réserve de bonnes conditions météorologiques. Les zones ciblées pour cet entretien incluent la zone mairie, église ainsi que les avaloirs.

- **Gestion / Chasse**

Samuel Raulot soulève une question concernant les documents attendus des sociétés de chasse, en particulier le plan de chasse pour l'année en cours ainsi que le bilan de l'année précédente.

Ces documents, qui sont normalement transmis en début de saison, n'ont pas encore été reçus à ce jour.

Il souligne l'importance de ces documents pour assurer le respect des engagements pris dans le cadre des conventions signées.

Le Maire confirme qu'il n'a pas encore reçu les documents en question, mais qu'il les attendait prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance a été officiellement levée à 19h45.

Le Maire,
Serge NICOLAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, connected strokes on the right, ending in a horizontal line.

Secrétaire de séance,
Samuel RAULOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and several vertical, parallel strokes on the right, all contained within a horizontal line.